

# TRACT SUR LE BOYCOTT

## Boycott des universités israéliennes : Pourquoi ? Comment ?

### Le boycott universitaire au sein du mouvement BDS

Lancée en avril 2004, la **Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI)** appelle la communauté internationale à boycotter toutes les institutions universitaires et culturelles israéliennes. Elle s'inscrit dans la **campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)** initiée par de nombreuses personnalités et organisations palestiniennes.

C'est un moyen **pacifique, légal, populaire et efficace** pour revendiquer : la **fin de l'occupation militaire** de Gaza et de la Cisjordanie, le droit au

**retour des réfugié.es** palestinien.nes et l'**arrêt des discriminations raciales** à l'encontre des palestinien.nes citoyen.nes d'Israël. Alors que la Cour Internationale de Justice (CIJ) a reconnu le 26 Janvier 2024 un "**risque de génocide**" à Gaza et a appelé la communauté internationale à mettre fin à toute complicité, le **boycott universitaire d'Israël** s'impose aujourd'hui plus que jamais.

Le **PACBI** appelle au **boycott des événements scientifiques** organisés ou financés en tout ou partie par Israël ou par les institutions israéliennes complices, en Israël ou à l'étranger, des **programmes de recherche** en coopération avec des institutions israéliennes, des **programmes de mobilité étudiante** avec Israël, etc. Plus de détails sur : <https://bdsmovement.net/pacbi/academic-boycott-guidelines>

### Comment agir ?

#### 1/ Parlez-en

Discutez-en, même de manière informelle avec vos collègues, et même si le sujet peut vous paraître sensible, il est plus que jamais essentiel d'en parler. N'hésitez pas à imprimer et distribuer ce tract, ou à le relayer sur les listes de diffusion.

#### 2/ Proposez

Proposez, seul.e ou à plusieurs, une motion sur le boycott universitaire dans votre laboratoire ou votre université, votre association professionnelle, etc. Même si cette motion n'est pas adoptée faute de majorité ou d'unanimité, elle aura au moins le mérite d'avoir engagé une discussion collective sur le sujet, ce qui est déjà important.

#### 3/ Écrivez

Écrivez, seul.e ou à plusieurs, une lettre ouverte à la direction des relations internationales de votre université, rappelant les principes du boycott universitaire et le contexte, dont l'urgence et la gravité engagent notre responsabilité et nous incitent à agir.

#### 3/ Informez-vous

Tenez-vous informé.es, en vous abonnant aux réseaux sociaux de la CUCCP (IG : [@c.u.c.c.p](#) et [@CPalestine30925](#) sur X) et ceux de BDS France bien entendu. Surtout, téléchargez **le livret complet** sur le boycott universitaire que vous pouvez retrouver sur ce linktree : <https://linktr.ee/cuccp>.

# 4 idées reçues sur le Boycott Universitaire d'Israël

## 1/ "Les universités israéliennes n'ont pas de responsabilité dans la colonisation et dans l'occupation militaire".

**Faux.** Certaines universités israéliennes ont été bâties dans les territoires occupés : c'est le cas de l'Université hébraïque à Jérusalem-Est et de l'Université d'Ariel en Cisjordanie, qui ont été construites illégalement selon le droit international sur des terres qui appartenaient aux Palestinien.nes, dont ils et elles ont été exproprié.es et chassé.es. Plus largement, au-delà des territoires occupés, le système universitaire israélien constitue un élément du système d'oppression des Palestinien.nes. Le système universitaire collabore étroitement avec le système militaire : le Technion (Israel Institute of Technology) développe des technologies de drones militaires et des bulldozers armés télécommandés pour démolir les maisons palestiniennes. Michael Federmann, le président de l'entreprise d'armement Elbit Systems, résume : "The Technion is woven into Elbit's DNA." Les universités israéliennes jouent également un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'idéologie et des doctrines militaires (pour ne citer qu'un exemple, la « doctrine Dayhiya » préconisant l'utilisation d'une force disproportionnée contre les infrastructures civiles et qui justifie le massacre en cours à Gaza, a été élaborée au sein de l'Université de Tel Aviv), sans compter les nombreux programmes militaires financés par l'armée au sein des universités.

## 3/ "Le boycott universitaire est dangereux, car n'est-ce pas à travers l'espace de dialogue qu'offre l'université que l'on peut penser la paix, au-delà des "camps" polarisés ?"

**Faux.** Cette idée reçue repose sur l'idée selon laquelle les universités israéliennes constituent un espace de discussion ouvert et égalitaire, alors même que les discriminations envers les étudiant.es arabo-palestinien.nes sont systémiques, y compris à l'Université d'Haïfa, souvent présentée par les intellectuel.les israélien.nes comme l'exemple d'une université inclusive. Ce racisme systémique à l'université ou dans le système éducatif en général est documenté par des ONG comme ACRI (The Association for Civil Rights in Israel) et une étude d'Human Rights Watch (plus d'informations sur le site BDS et dans les références mentionnées plus bas). Une telle oppression systémique fait que l'université ne représente pas du tout un espace de dialogue entre deux « camps » symétriques et égaux.

## 2/ "Le boycott universitaire sanctionne injustement des individus qui n'y sont pour rien".

**Faux.** Le boycott universitaire vise les institutions et non les individus. Les directives du PACBI le rappellent : « Par son ancrage dans le droit international et les droits humains universels, le mouvement BDS dont le PACBI fait partie, rejette par principe le boycott des individus s'appuyant sur leur identité (de citoyenneté, genre, religion ou race) ou leurs opinions. Néanmoins si un individu représente l'Etat d'Israël ou une institution israélienne complice (donc un doyen, recteur ou président), ou s'il est commissionné/ recruté pour participer aux efforts d'Israël de « rebranding », alors ses activités rentrent dans les périmètres du boycott. Mais la simple affiliation de chercheur.e.s israélienn.e.s à des institutions académiques israélien.nes n'est pas un motif suffisant de boycott. »

## 4/ "Le boycott universitaire est incompatible avec les libertés académiques."

**Faux.** Comme rappelé plus haut, le boycott universitaire n'est pas incompatible avec la poursuite d'échanges académiques avec des universitaires israélienn.e.s. Bien au contraire, le boycott est même un outil efficace permettant d'exercer des pressions sur ces universités en vue d'offrir un réel espace de liberté académique : des chercheur.euses trop critiques de l'idéologie sioniste sont mis à l'écart, comme le chercheur israélien Ilan Pappé - qui appelle lui-même au boycott universitaire - dont les travaux sur la Nakba de 1948 lui ont valu des campagnes d'harcèlement et des procédures disciplinaires. Cela l'a conduit à quitter Israël pour enseigner en Grande-Bretagne (Exeter) en 2006. Suite à la signature d'une pétition qualifiant l'offensive israélienne de génocidaire, la chercheuse palestinienne Nadera Shalhoub-Kevorkian a été suspendue de ses fonctions le 12 mars 2024 par l'université hébraïque qui déclare : « L'Université hébraïque de Jérusalem est fière d'être un établissement israélien, public et sioniste, et repousse avec dégoût les affirmations choquantes et scandaleuses de Shalhoub-Kevorkian" De plus, le débat autour des libertés académiques se focalise en général sur celles israéliennes (ou celles des pays occidentaux qui ont des partenariats scientifiques avec Israël) en ignorant complètement les libertés académiques...palestiniennes, pourtant les plus menacées, par l'occupation israélienne et le « scholasticide » (Karma Nabulsi) en tant qu'attaque systémique du cadre universitaire palestinien. Depuis des décennies, les universités palestiniennes sont soumises à de nombreuses limitations par l'occupation militaire qui entravent leur participation à la communauté universitaire internationale. Depuis le 7 octobre, TOUTES les universités de Gaza ont été bombardées, partiellement ou intégralement détruites..